

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, tout membre d'un conseil municipal doit, dans les six mois suivant le début de son mandat — ou dans un délai de neuf mois dans le cas d'un élu réélu — participer à une formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Par ailleurs, la municipalité a l'obligation de tenir à jour, sur son site Internet, la liste des membres du conseil ayant complété cette formation, assurant ainsi une transparence et une reddition de comptes envers la population.

<p>Monsieur Steve Lanciaux, maire</p> <p>Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu Éthique et déontologie en matière municipale</p>	<p>Suivie le 15 décembre 2025 Suivie le 11 avril 2026</p>
<p>Monsieur Robin Cotnoir, conseiller numéro 1</p> <p>Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu Éthique et déontologie en matière municipale</p>	<p>Suivie le 13 décembre 2025 Suivie le 11 avril 2026</p>
<p>Madame Marie-Soleil Poulin, conseillère numéro 2</p> <p>Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu Éthique et déontologie en matière municipale</p>	<p>Suivie le 6 avril 2026 Suivie le 11 avril 2026</p>
<p>Monsieur Guillaume St-Pierre, conseiller numéro 3</p> <p>Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu Éthique et déontologie en matière municipale</p>	<p>Suivie le 13 décembre 2025 Suivie le 23 mars 2026</p>
<p>Monsieur Mario St-Pierre, conseiller numéro 4</p> <p>Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu Éthique et déontologie en matière municipale</p>	<p>Suivie le 11 avril 2026 Suivie le 28 mars 2026</p>
<p>Madame Marie-Pier Lévesque conseillère numéro 5</p> <p>Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu Éthique et déontologie en matière municipale</p>	<p><i>À venir</i> <i>À venir</i></p>
<p>Monsieur Benjamin Canzani, conseiller numéro 6</p> <p>Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu Éthique et déontologie en matière municipale</p>	<p>Suivie le 15 décembre 2025 Suivie le 23 mars 2026</p>